



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS, OUVRAGES TRAVAUX ET ACTIVITÉS

Par arrêté n° 25E07 du 20 novembre 2025, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre est autorisée à réaliser et à exploiter les installations, ouvrages, travaux et activités hydrauliques ainsi que de déroger pour la destruction, la perturbation, la capture temporaire d'espèces protégées et la destruction de leurs milieux dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités Isoparc 2 sur les communes de Monts et Sorigny.

Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté en mairie de Monts et Sorigny et au siège de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire.